



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déremboursement de l'acide hyaluronique pour le traitement de l'arthrose

Question écrite n° 4118

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le traitement de l'arthrose du genou par injection d'acide hyaluronique. Il rappelle que l'arthrose, provoquée par l'usure du cartilage articulaire, touche 60 % des plus de 65 ans. L'efficacité thérapeutique de l'injection d'acide semble par les médecins, notamment ses effets anti-douleur et anti-inflammatoire. Or il semble que le traitement ne soit bientôt plus remboursé par la sécurité sociale. Il lui demande de lui confirmer ou d'infirmier cette information qui suscite une vive inquiétude chez les patients concernés.

Texte de la réponse

En France, le bien-fondé du remboursement des médicaments par l'assurance maladie est régulièrement réévalué par la Haute autorité de santé (HAS) afin de s'assurer qu'ils présentent un intérêt thérapeutique suffisamment important. La commission de la transparence composée d'experts indépendants de la HAS a ainsi réévalué les spécialités à base d'acide hyaluronique, gels utilisés par les rhumatologues dans les injections visant à soulager l'arthrose du genou. A partir de l'ensemble des données médicales et scientifiques disponibles, elle a mis en évidence que ces médicaments présentent une efficacité très faible sur les symptômes de l'arthrose du genou concluant ainsi que l'intérêt médical de ces produits était insuffisant pour justifier leur prise en charge par l'assurance maladie. C'est au regard de ces éléments, que depuis décembre 2017, l'assurance maladie ne rembourse plus les gels utilisés par les rhumatologues pour les injections dans le ou les genoux et qu'en l'absence d'une évaluation favorable de ces produits par la HAS, le Gouvernement ne prévoit pas de restaurer le remboursement des spécialités à base d'acide hyaluronique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4118

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6655

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 646